

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.11.04 Convocation du 18.11.04

Compte rendu affiché 29 novembre 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/CC

**Objet : Centre Petite Enfance**

**Accès**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	25

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUÉRIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZULL, MM. GOSSET, FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

**Absents représentés :**

M. MEYER par M. RODRIGUEZ – M. CHRÉTIN par Mme GUÉRIN – Mme PERRIN par Mme BOUHEY – M. BELLOT par M. MACHURAT.

**Absents excusés :**

Mmes BROSSARD, BERRA, M. FERNANDÈS, Mme DESVIGNES.

Monsieur l'adjoint délégué aux travaux explique que la réalisation du pôle petite enfance dans le tènement anciennement appelé Salle Sainte Elisabeth impose la délivrance d'un permis de construire.

Il indique que ce dernier inclut la réalisation d'une entrée pour les piétons à partir de la rue Lucie Guimet.

Il précise que l'accès aux futurs locaux par cette voie impose de procéder à la conclusion d'un accord avec le voisin le plus proche, Monsieur GEOFFRAY. Cet accord a pour objet de simplifier le dessin des parcelles respectives et d'organiser la gestion des espaces communaux.

Le contenu de l'accord proposé est donc le suivant :

- 1) cession par la commune à M. GEOFFRAY de la partie communale d'un local actuellement réparti entre les deux propriétaires,
- 2) construction par M. GEOFFRAY d'un mur de séparation dans les conditions définies réglementairement,
- 3) entretien par M. GEOFFRAY des espaces verts situés à l'entrée de la propriété communale rue Lucie Guimet, en contrepartie de la servitude dont il bénéficie.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la construction et de l'habitation,
- Vu le code civil,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir réglant, comme indiqué ci-dessus, les relations entre la commune et le propriétaire voisin (pour ce qui concerne la cession d'un petit local inutile pour le projet), la séparation des propriétés et l'entretien d'une partie de l'accès depuis la rue Guimet,
- Dit que l'accord entre les parties se réalisera conformément au plan annexé à la présente,
- Autorise également Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAÔNE, le 25 novembre 2004

Pour copie conforme,

Le MAIRE,

Le MAIRE,

Signé Paul LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu - de la transmission en Préfecture le 14 décembre 2004

- de la publication le 15 décembre 2004

Fait à NEUVILLE-sur-SAÔNE, le 14 décembre 2004